

REUNION DU SIRP DU 20 MARS 2017

ECOLE LA LEBADE

L'an deux mille dix sept, le 20 Mars à 19 heures, les membres du conseil syndical du SIRP Le Temple-Saumos, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc.

Présents : Mrs BRUNAUD Cyril, CORNE Philippe, Mmes CHARLE Valérie, BITTERLY Virginie, GUERINET Séverine, REY Celine (suppléante), TULLON Emeline (suppléante)

Absents excusés: Mr BIESSE Jean-Pierre, DELUGIN Delphine

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Madame CHARLE Valérie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur PALLIN Jean-Luc, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

- budget principal : un excédent de 6 783,11 euros
- budget annexe « Régie Transports Scolaires » : un excédent de 14 861,64 euros

COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil syndical, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et toutes les pièces qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil syndical, après avoir voté le compte administratif :

1°) constate les résultats suivants :

- résultat de la section de fonctionnement (excédent) : 31 826,47 euros

- résultat de la section d'investissements (déficit) : 25 043,36 euros

2°) décide :

- d'affecter la somme de 25 043,36 euros en section d'investissements pour couvrir le déficit susvisé,
 - de reporter la somme de 6 783,11 euros en section de fonctionnement
- au moment du vote du budget ou des délibérations modificatives.

AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE « REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES »

Le conseil syndical, après avoir voté le compte administratif :

1°) constate les résultats suivants :

- résultat de la section de fonctionnement (excédent) : 44 342,79 euros
- résultat de la section d'investissements (déficit) : 29 481,15 euros

2°) décide :

- d'affecter la somme de 29 481,15 euros en section d'investissements pour couvrir le déficit susvisé,
 - de reporter la somme de 14 861,64 euros en section de fonctionnement
- au moment du vote du budget ou des délibérations modificatives.

VOTE DU BUDGET 2017

Budget principal

Après lecture du budget 2017, le conseil syndical approuve ce dernier pour les montants suivants :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 280 180,08 euros,
- la section d'investissements s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 78 839,49 euros,

Soit un total budgétisé de 359 019,57 euros.

Budget annexe « Régie transports scolaires »

Après lecture du budget 2017, le conseil syndical approuve ce dernier pour les montants suivants :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 61 161,64 euros,

- la section d'investissements s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 29 481,15 euros,

Soit un total budgétisé de 90 642,79 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne lecture du rapport du conseil d'école du 14 Février 2017.

Monsieur le Président présente un bilan quantitatif des TAP et de l'APS.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que le carnaval des enfants de l'école aura lieu le 13 Avril 2017 à 16 heures 45.

Monsieur le Président fait part au conseil syndical de la radiation de l'enfant MONTERO du groupe scolaire à la demande des parents.


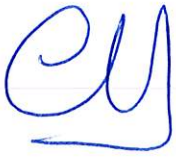
REALISATION D'UN EMPRUNT

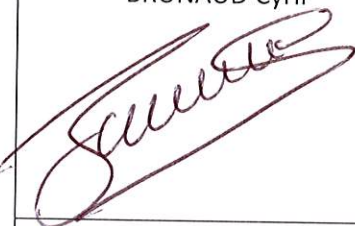
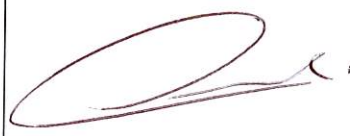
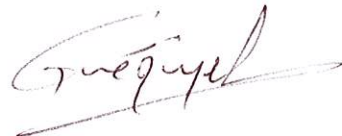


A l'unanimité, le conseil syndical émet un avis favorable à la réalisation d'un emprunt de 25 000,00 euros pour le financement de l'achat de l'équipement informatique du groupe scolaire et de matériel divers pour le restaurant scolaire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine aux conditions suivantes :

- Durée 5 ans
Périodicité Annuelle
Taux 0,60 %

Le conseil syndical décide de fixer la première échéance à 18 mois.

Le conseil syndical autorise son Président à signer tous documents à intervenir.

<p>PALLIN Jean-Luc</p> 	<p>CHARLE Valérie</p> 	<p>BIESSE Jean-Pierre (excusé)</p>
--	---	--

BRUNAUD Cyril 	CORNE Philippe 	BITTERLY Virginie
DELUGIN Delphine (excusée)	GUERINET Séverine 	TULLON Emeline (suppléante) 
REY Céline (suppléante) 		

REUNION DU SIRP DU 19 JUIN 2017

ECOLE DE LA LEBADE

L'an deux mille dix sept, le 19 Juin à 18 heures, les membres du conseil syndical du SIRP Le Temple-Saumos, se sont réunis en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc.

PRESENTS : Mrs BIESSE, BRUNAUD, CORNE, Mmes CHARLE, GUERINET, TULLON (suppléante), REY (suppléante)

ABSENTES EXCUSEES : Mmes BITTERLY, DELUGIN



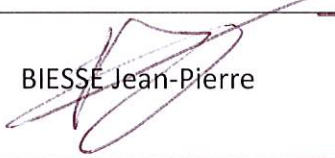


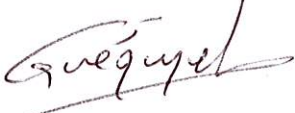

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Président donne le compte-rendu des réunions organisées au sein de la Communauté de Communes « Médullienne » suite à la publication du projet de décret relatif à la réforme des rythmes scolaires.

La Communauté de Communes « Médullienne » envisage d'arrêter les étapes dès la rentrée scolaire de Septembre 2017 et demande à chaque commune et au SIRP Le Temple-Saumos de délibérer sur le principe de mettre en place dès la rentrée de Septembre 2017 la semaine à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Monsieur le Président propose le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) aux anciens horaires (9 heures – 12 heures et 13 heures 30 – 16 heures 30) sur 36 semaines.

Après discussion, le conseil syndical émet un avis favorable. Cette décision sera proposée au conseil d'école du 20 Juin 2017.

PALLIN Jean-Luc 	CHARLE Valérie 	BIESSE Jean-Pierre 
BRUNAUD Cyril 	CORNE Philippe 	BITTERLY Virginie (excusée)
DELUGIN Delphine (excusée)	GUERINET Séverine 	TULLON Emeline (suppléante) 
REY Céline (suppléante) 